



Choix du système d'assurance-maladie

Version janvier 2024

Formulaire de choix du système d'assurance-maladie à l'intention de ressortissants suisses ou communautaires résidant en France et exerçant une activité lucrative en Suisse ou bénéficiant exclusivement d'une rente du régime suisse de sécurité sociale.

Lire attentivement la procédure, en page 3.

Motif de l'exercice du choix du système d'assurance-maladie : j'exerce ce choix pour la première fois (prise d'activité en Suisse, prise de domicile en France ou octroi d'une rente du régime suisse de sécurité sociale) j'exerce ce choix du système d'assurance-maladie à nouveau, car je je reprends une activité en Suisse je reprends domicile en France je passe du statut de travailleur à celui de pensionné			
1. Données personnelles			
Nom(s) :	Date de naissance : (JJ/MM/AAAA) / / /		
Prénom(s):	Nationalité :		
Adresse:			
Téléphone : Courriel :			
Numéro AVS : 756 Numéro de	sécurité sociale française :		
2. À compléter par le/la travailleur/euse frontalier/ière			
☐ Activité professionnelle en Suisse			
Nom de l'employeur :			
, .			
Adresse de l'employeur :			
Date de la prise d'activité : (JJ/MM/AAAA) / Lieu de travail :			
Date de domiciliation en France : (JJ/MM/AAAA) / /			
Activité professionnelle en France			
☐ Activité professionnelle dans un autre Etat membre de l'Union européenne			
3. À compléter par la personne bénéficiaire exclusivem	ent d'une rente du regime suisse de securite sociale		
Type:	☐ Assurance-invalidité AI		
☐ Assurance-accidents AA	☐ Prévoyance professionnelle PP		
☐ Assurance militaire AM			
Date d'octroi : (JJ/MM/AAAA) / / Date de	e domiciliation en France : (JJ/MM/AAAA) / /		

Nom(s)	Prénom(s)	Date de naissance	N° AVS / NIR	Nationalité	Pays de résidence	
5. Choix du système d'assurance-maladie (cocher la case)						
☐ Affiliation auprès de l'assurance-maladie suisse (LAMal)						
Je choisis de m'assurer dans le système d'assurance-maladie suisse. Je joins au présent document l'attestation (LAMal) de mon assureur suisse <u>ou</u> une copie du formulaire S1 (E106 ou E121) émis par l'assureur suisse, ainsi que celles						
	e ma famille non-	actifs obligatoirement ass	urés auprés du même as	sureur que moi.		
OU ☐ Affiliation au régime français de l'assurance maladie						
			nce maladie et demand	o à ôtro evemn	té/a da l'abligation da	
Je choisis de m'assurer au régime français de l'assurance maladie et demande à être exempté/e de l'obligation de m'assurer en Suisse (exercice du droit d'option) et je joins les documents nécessaires selon ma situation (voir en page 4).						
	Mon espace pe	rsonnel sur ameli.fr n'est	pas encore ouvert et j'en	demande l'ouve	erture	
L'exercice du droit d'option est un acte volontaire, il est irrévocable sous réserve de la survenance d'un nouveau fait générateur de son exercice (voir en page 4).						
Par ma signatu	ıre. i'atteste sur	l'honneur que toutes le	s informations portées	sur ce formula	ire sont exactes et ie	
donne mon ac	cord à la comn	nunication de l'exempt				
La loi française rend pa	x services franç a ssible d'amende et/ou em	prisonnement quiconque se rend coup	pable de fraudes ou de fausses décla	rations en vue d'obtenir	ou de tenter d'obtenir des	
avantages indus (articles 313- 1à 313-3, 433-19, 441-6 et 441-7 du Code pénal). En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation dans le but d'obtenir le versement de prestations indues, peuvent faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L. 162-1-14 du Code de la sécurité sociale. La loi 78.17 du 6.1.78 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant.						
Lieu, date : Signature :						
6. Cette partie doit OBLIGATOIREMENT ET DANS TOUS LES CAS être complétée par la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de votre lieu de résidence avant d'être retournée à l'autorité compétente suisse						
Adresse de la CP	AM·					
Adicase de la ori	, ((V)					
Date de réception de la demande du choix de l'assuré/e : (JJ/MM/AAAA) / /						
Cachet et signature de la CPAM :						
7. Exemption de	l'obligation d'as	ssurance en Suisse				
	<u>-</u>					
A remplir, le cas l'assurance-mal		utorité compétente suis	sse pour l'exemption de	l'obligation de	e s'assurer dans	
La/les personnes/s mentionnée/s ci-dessus sont exemptée/s de l'obligation de s'assurer en Suisse pour les soins en cas de maladie :						
Lieu, date:						
Cachet et signature de l'autorité compétente suisse :						
A votre demande, l'autorité compétente suisse peut vous fournir une attestation de l'exemption de l'obligation de						
		nnes dont la demande d ra à une affiliation d'offi			ontactées par l'autorité se.	

4. Membres de la famille (conjoint / enfants) n'exerçant pas d'activité lucrative

Personnes concernées

Ce formulaire est destiné aux ressortissants suisses ou communautaires résidant en France et exerçant une activité lucrative en Suisse ou bénéficiant exclusivement d'une rente du régime suisse de sécurité sociale. Les membres de famille non actifs résidant en France d'un travailleur en Suisse ou d'un bénéficiaire de rente suisse, qui réside en Suisse et y est assuré, dépendent en principe de l'assurance-maladie suisse mais disposent d'un droit d'option.

Procédure

Le présent formulaire doit être déposé auprès de l'autorité compétente suisse dans un délai de 3 mois à compter de la soumission au régime suisse de sécurité sociale (date de prise d'activité en Suisse ou d'octroi d'une rente suisse) ou de la domiciliation en France, sans quoi l'autorité compétente suisse procédera à une affiliation d'office auprès d'un assureur-maladie suisse.

Ce formulaire vaut également pour les membres de la famille qui n'exercent pas d'activité lucrative ou ne sont pas titulaires d'une rente suisse. Les membres de la famille qui travaillent en Suisse ou sont titulaires exclusivement d'une rente suisse doivent remplir un formulaire en propre.

Le choix du système d'assurance-maladie applicable est irrévocable et ne peut être modifié ultérieurement, sous réserve d'un nouveau fait générateur de son exercice. Les faits générateurs de l'exercice du droit d'option se limitent à la prise d'activité en Suisse, à la reprise d'activité en Suisse (p. ex. après une période de chômage), à la prise de domicile en France ou au passage du statut de travailleur à celui de retraité. Lors du passage du statut de travailleur frontalier à celui de bénéficiaire d'une rente suisse exclusivement, l'option pour l'assurance-maladie française doit le cas échéant à nouveau être exercée au moyen du présent formulaire.

Pour le travailleur frontalier ou la travailleuse frontalière :

- 1. Compléter les parties 1, 2 et 4
- 2. Cocher votre choix du système d'assurance-maladie (français ou suisse) dans la partie 5
- 3. Vous devez **dans tous les cas** faire compléter la partie 6 de ce formulaire par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de votre lieu de résidence, quel que soit votre choix de système d'assurance (français ou suisse)
- 4. Vous devez ensuite transmettre le formulaire dans le délai de 3 mois à l'organe cantonal compétent de votre canton de travail

Pour la personne bénéficiaire d'une rente exclusivement du régime suisse de sécurité sociale :

- 1. Compléter les parties 1, 3 et 4. Joindre une copie de la décision d'octroi de la rente suisse ou une attestation de rente émise par l'institution suisse débitrice
- 2. Cocher votre choix du système d'assurance-maladie (français ou suisse) dans la partie 5
- 3. Vous devez **dans tous les cas** faire compléter la partie 6 de ce formulaire par la Caisse primaire d'assurance-maladie (CPAM) de votre lieu de résidence, quel que soit votre choix de système d'assurance (français ou suisse)
- 4. Vous devez ensuite transmettre le formulaire dans le délai de 3 mois à l'Institution commune LAMal, Industriestrasse 78, 4600 Olten (plus simple et rapide : les démarches peuvent être effectuées en ligne sous www.kvg.org <Particuliers <Demande et dispense en ligne)

Textes de référence

Annexe XI du règlement (CE) n° 883/2004, ch.3, let. b sous « Suisse » ; Art. 2, al. 6 OAMal ; Art. L 380-3-1 du Code de la sécurité sociale français ; Accord du 7 juillet 2016 entre les autorités suisses et françaises concernant la possibilité d'exemption de l'assurance-maladie suisse.

Liens utiles

Pour plus d'informations sur l'assurance-maladie suisse, rendez-vous sur www.priminfo.ch <Primes UE/AELE. Pour plus d'informations sur l'assurance maladie française, rendez-vous sur www.ameli.fr <Droits et démarches <À l'étranger <Vous êtes frontalier suisse.

La brochure « La coordination des soins de santé en Europe. Droits des personnes assurées et des membres de leur famille selon les règlements (CE) n° 883/2004 et (CE) n° 987/2009 »

(Numéro de catalogue KE-32-11-686-FR-C), est disponible sur http://bookshop.europa.eu.

OPTION POUR L'ASSURANCE MALADIE FRANCAISE

DOCUMENTS À FOURNIR A VOTRE CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

1) POUR VOTRE AFFILIATION EN FRANCE

- ⇒ si vous venez de prendre un emploi en Suisse : contrat de travail suisse, dernier bulletin de salaire ou attestation de l'employeur suisse
- ⇒ si vous venez de recevoir la notification d'une rente suisse : copie de la décision d'octroi de la rente suisse ou attestation de rente émise par l'institution suisse débitrice
- ⇒ si vous venez de transférer votre résidence en France : avis de départ de la Suisse délivré par le service de la population

Dans tous les cas, pour le versement de vos prestations, joindre votre relevé d'identité bancaire.

Pour obtenir votre numéro de sécurité sociale française (si vous ne le connaissez pas ou si vous n'en possédez pas), vous devez joindre également :

- ⇒ si vous êtes né en France (métropolitaine, DOM, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin ou Saint-Barthélemy) : une copie d'une pièce d'état civil (carte nationale d'identité, passeport, livret de famille à jour)
- ⇒ si vous êtes né à l'étranger, en Polynésie Française, à Wallis et Futuna ou en Nouvelle Calédonie, deux pièces sont nécessaires :
- une copie intégrale de votre acte de naissance ou un extrait de votre acte de naissance avec filiation ou une pièce établie par un consulat (ce document doit être authentifié, notamment par un cachet lisible),
- un document d'identité (copie de carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour étranger, visa long séjour)

Pour les pièces en langue étrangère, rapprochez-vous des services de votre organisme d'assurance-maladie.

Dans la partie 5 du formulaire, vous avez la possibilité de demander l'ouverture d'un compte personnel sur ameli.fr qui vous permet de consulter vos remboursements, de télécharger des attestations de droits, de vous informer sur vos droits et démarches et de contacter votre caisse d'assurance maladie française.

2) POUR LES MEMBRES DE VOTRE FAMILLE <u>N'EXERCANT PAS D'ACTIVITE LUCRATIVE</u> ET RESIDANT EN FRANCE

Selon leur situation : Vous devez fournir :

Conjoint(e)/partenaire de PACS/concubin(e)	▶ il/elle peut demander son affiliation au régime général auprès de la caisse d'assurance maladie française de son lieu de résidence
Enfants mineurs	- Copie du livret de famille tenu à jour ou copie intégrale de l'acte de naissance avec filiation complète
	- Remplir le formulaire de demande de rattachement de vos enfants

Si vous ne connaissez pas le numéro de sécurité sociale des membres de votre famille ou s'ils n'en possèdent pas et que vous demandez leur rattachement, vous devez également joindre :

- ⇒ si ces personnes sont nées en France (métropole, DOM, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy) : une copie d'une pièce d'état civil (carte nationale d'identité, passeport, livret de famille à jour)
- ⇒ si elles sont nées à l'étranger, en Polynésie française, à Wallis et Futuna ou en Nouvelle Calédonie :
 - une copie intégrale d'acte de naissance avec filiation complète ;
 - un document d'identité (copie de carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour étranger, visa long séjour)